

## Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

### VENTES EN MANDAT REUSSITE OU EXCLUSIF:

Ventes de <u>1 €</u> à <u>75 000 €</u> :	forfait de 3 000 €
Ventes au dessus de <u>75 001 €</u> :	4,5%

### VENTES EN MANDAT SIMPLE:

Ventes de <u>1 €</u> à <u>60 000 €</u> :	forfait de 3 000 €
Ventes au dessus de <u>60 001 €</u> :	5%

## Honoraires de location TTC

### Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6 Juillet 1989 – art 5) :

- Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12€ du m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 12€ du m<sup>2</sup> à la charge du locataire.
- Honoraires d'état des lieux d'entrée : 3€ du m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et 3€ du m<sup>2</sup> à la charge du locataire.
- Honoraires d'entremise et négociation : complément des honoraires précédents (charge bailleur) à un mois de loyer hors charges, à la charge du bailleur.

### Locaux de droit commun et professionnels:

1 mois de loyer, provision pour charges incluses, à la charge de chacune des parties

### Stationnements:

180.00 €, à la charge de chacune des parties

***En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.***

**ORPI S-IMMO, 166 avenue de Versailles 75016 PARIS**

SARL au capital de 5 000 €, RCS Paris 489 529 420, Carte professionnelle T n°CPI7501 2016 000 012 541 délivrée par la CCI paris Ile de France  
Garantie : ALLIANZ, 1 cours Michelet 92076 PARIS LA DEFENSE Cedex

**Honoraires au 1<sup>er</sup> avril 2017**

La délivrance d'une note est obligatoire.